Newsletter de François Cavallier, Vice Président du Conseil Général - Maire de Callian - MAI 2014 - N°26

Edito : rythmes scolaires, au bout du non-sens

Le gouvernement socialiste, par l'entremise de l'ancien ministre de l'Education Nationale Vincent Peillon, avait publié un décret donnant aux communes jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 2014 pour faire passer le nombre de journées de scolarisation des élèves des écoles élémentaires de 4 à 4,5.

Par elle seule, cette réforme présentait déjà un très grand nombre d'inconvénients majeurs :

- issue d'un décret et non d'une loi, elle n'a pas fait l'objet du débat parlementaire (ou encore moins national) qu'elle méritait a minima.

- déléguant aux communes le soin d'organiser et de financer le nouveau temps périscolaire ainsi créé et l'extension des services communaux (cantine, transports, etc..), elle n'accompagne ce transfert de compétences d'aucune aide qui corresponde à son coût réel (autour de 150 euros par an et par enfant).

- un tel transfert est tout sauf anodin puisqu'il fait rentrer insidieusement les communes dans la compétence d'Etat du temps scolaire, rendant ainsi possible le démantèlement de l'école unique, gratuite et obligatoire.

- le bien-être des enfants est l'alibi officiel du décret, mais dans des zones rurales comme les nôtres où les parents qui travaillent rentrent tard, le temps passé à l'école pour les enfants ne diminue en rien : leur garderie commencerait à 15h15 ou 15h45 selon les écoles, pour finir toujours aussi tard, avec une demi-journée de plus à faire !

- petits détails, les activités associatives sportives et culturelles (et les emplois qui vont avec) du mercredi matin ou du samedi matin sont très fortement impactées, sans parler, dans le cas assez fréquent de parents séparés, de la perturbation de la capacité de celui des deux qui n'a pas la garde à exercer son rôle de parent.

Ces inconvénients ont rassemblé un tel mouvement de protestation au-delà des clivages traditionnels, et les communes - très peu nombreuses - qui ont tenté l'expérience dès septembre 2013 ont fait face à tant de problèmes que la grogne a été entendue par le gouvernement Valls, qui a sacrifié M.Peillon au profit de M.Hamon.

Pour tenter d'apaiser la situation, et ce alors même que beaucoup de communes se sont tant bien que mal organisées pour appliquer le dispositif, le nouveau ministre (désavoué en cela par le conseil suoérieur de l'éducation!) vient de proposer la possibilité de regrouper les nouvelles activités péri-scolaires sur une demi-journée. Mais, s'il est vrai qu'il sera sans doute ainsi un peu moins difficile de trouver activités et animateurs, quel sens reste-t-il à cette réforme qui introduit au milieu des quatre jours d'école une demi-journée péri-scolaire pour justifier d'ajouter (à grands frais au plus fort de la crise!) une demi-journée scolaire à la semaine ? Ne serait-il alors pas plus sage et plus économique d'en rester aux quatre jours ?

Dès lors, la confusion ambiante a atteint un point tel qu'il ne faut pas s'étonner que des communes toujours plus nombreuses se refusent à mettre en place un tel dispositif, comme une écrasante majorité de maires varois l'ont exprimé le 26 avril dernier lors de l'A.G. des maires du Var.

(NB : texte également publié dans le bulletin cantonal n°16 à paraître)

Actu : les énergies renouvelables à l'honneur dans les collèges du canton

Utiliser les toitures des collèges varois pour produire de l'électricité paraît tomber sous le sens. En dehors des collèges qui en ont déjà été équipés dès leur conception, comme par exemple, ceux de Vidauban et Saint-Zacharie, une première vague d'équipement va concerner trois collèges, parmi lesquels j'ai pu glisser nos deux collèges cantonaux. La délibération adoptée le 28 avril concrétise le démarrage de ces installations par l'approbation des baux emphytéotiques à passer avec le partenaire sorti vainqueur de la consultation, en l'occurrence GDF Suez.

Echos : à tout seigneur tout honneur

Dans l'éditorial de ma newsletter du mois dernier, titré "un bilan des élections municipales en pays de Fayence", on m'a fait remarquer que j'ai passé sous silence la victoire de René Ugo à Seillans avec 100 % des voix. Il s'agit tout simplement d'un oubli, que les esprits les plus perfides analyseront sans doute comme un acte manqué. Mais je sais, pour l'avoir vécu en 2001, que les élections remportées sans opposition peuvent être des victoires à la Pyrrhus : il vaut toujours mieux avoir été le résultat d'un choix.

Humeur : réforme ou tripatouillage ?

L'annonce de la disparition des départements au profit des régions n'est pas seulement une question d'organisation institutionnelle : sur un plan plus bassement pratique, elle est aussi une question de tambouille électorale. Supprimer les départements, c'est en effet faire disparaître un échelon de collectivités qui, dans notre histoire électorale, s'est le plus souvent classé à droite. Les régions en revanche, en raison d'un mode de scrutin proportionnel survalorisant les extrêmes, sont le plus souvent à gauche. Et s'il ne fallait pas chercher plus loin la raison du choix du gouvernement ? Disons en tous cas que la toute récente annonce, de la part du président Hollande, d'un possible report des élections régionales et cantonales en 2016, le temps d'espérer profiter d'une éventuelle reprise et de relever des sondages épouvantables, plaide un tantinet en faveur de cette hypothèse..

Les subventions du moment

28/04/2014	Collège Mauron (Fayence)	Travaux d'urgence	1 500,00€
28/04/2014	Aviron St Cassien	Acquisition d'un skiff	4 000,00€
28/04/2014	Etoile pongiste (Fayence)	Acquisition de cinq tables	2 000,00€

Agenda : quelques dates des jours à venir

13/5 : comité syndical du SMIDDEV (Puget)

15/5 : commission départementale plan déchets (Toulon)

18/5 : fête patronale de la Sainte-Maxime (Callian)

25/5 : élections européennes

Et aussi, sur le site :

Proximité et proportionnalité

Deux programmes en lice

Quand l'hôpital se moque de la charité

© 2014 - Copyright www.francoiscavallier.com • Tous droits réservés. Vous pouvez à tout moment accéder, faire rectifier ou supprimer les informations personnelles vous concernant ou vous opposer à leur traitement par mail : newsletter@francoiscavallier.com